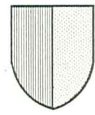


# DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE CHETRY



AUBONNE



MONTHEROD



PIZY

## TRIER LES DÉCHETS: UNE NÉCESSITÉ. AIDEZ-NOUS À LE FAIRE!

Nous avons besoin de la collaboration de chaque habitant pour trier les déchets et les acheminer au bon endroit  
Contact: 021.808.70.29 ou 021.821.51.10

### ACCÈS

Route Aubonne - Gimel.  
Prendre à droite à l'entrée de Montherod.

### HORAIRE

<b>HORAIRE D'ÉTÉ:</b> 01.03 au 31.10	<b>HORAIRE D'HIVER:</b> 01.11 au 28.02
Lundi de 15h à 18h30	Lundi de 15h à 17h
Mercredi de 13h30 à 17h	Mercredi de 13h30 à 17h
Samedi de 8h à 11h30	Samedi de 10h à 11h30

Son accès est interdit en dehors des heures d'ouverture.

### ORGANISATION

Son utilisation est réservée exclusivement aux habitants des communes mentionnées en titre.

Chacun dépose ses déchets directement dans les bennes adéquates.

En cas de doute, consulter le surveillant.  
Ses directives seront strictement respectées.

## DÉCHETS ADMIS

### ALUMINIUM

Les boîtes de boissons, les emballages propres, les ustensiles de cuisine, les articles de camping.

Les déchets d'aluminium doublés de plastique ou de papier ne sont pas admis (beurre, cigarettes, sachets, etc.). A jeter avec les ordures ménagères.

### DÉCHETS ORGANIQUES

**De jardins.**  
Branches, gazons, feuilles mortes, déchets divers.

Le compostage individuel peut recycler biologiquement les déchets de jardin et, le cas échéant, ceux de cuisine pour produire un amendement naturel pour les sols.

### HUILES MINÉRALES et VÉGÉTALES

Les huiles minérales et végétales sont collectées dans des fûts séparés.

### MÉTAUX

Tous les déchets métalliques, appareils divers, vélos, ferraille, fils de fer.

### PAPIER et CARTONS

Tous les cartons doivent être pliés afin d'en diminuer le volume.

### PET

Ne sont admis que les emballages de boissons portant le sigle "PET Recycling".  
**Pas de bouteilles d'huile, de vinaigre, d'alcool à brûler ou autres. Celles-ci seront jetées avec les ordures ménagères.**

### PILES

Piles au mercure, alcalines, thermomètres.  
**Les batteries de véhicules sont à déposer dans les points de vente.**

### PLASTIQUES

Tous les emballages et objets en matières plastiques.

### APPAREILS ÉLECTRIQUES, MÉNAGERS ET DE LOISIRS

Retour aux points de vente dans la mesure du possible.

### TÉLÉVISEURS et ORDINATEURS

Les téléviseurs et le matériel informatique contre paiement d'une taxe.

### VERRE

Les bouteilles et autres objets en verre sont récupérés par teintes séparées sans bouchon ni capsule.

### AUTRES DÉCHETS

– *Encombrants*: meubles, emballages, appareils divers.

– *Spéciaux*: **Seulement s'ils ne peuvent pas être retournés aux points de vente**: peintures et vernis, tubes néon, médicaments périmés, acides et bases, colles et résines, produits de traitement, carburants, solvants, révélateurs photos.

– *Divers*: vêtements, chaussures, capsules "Nespresso", pneus déjantés, matériaux pierriers et terreux, bois et vitres en petites quantités, porcelaine.

## DÉCHETS EXCLUS

### ORDURES MÉNAGÈRES

#### • AUBONNE

La collecte de ces déchets s'effectue tous les mardis et vendredis dès 7h par le concessionnaire communal. Les sacs seront déposés sur les trottoirs, la veille des jours des ramassages, à 19h au plus tôt.

**Tout dépôt en dehors de ces jours est strictement interdit.**

Pour les jours fériés, voir modification éventuelle de l'horaire dans *Le Jura Vaudois* ou au pilier public.

#### • MONTHEROD

Les sacs plastiques, ficelés, doivent être déposés dans les containers à côté du bâtiment de la poste ou sur la place de votre immeuble, le lundi et le jeudi.  
**Seuls les déchets ménagers sont admis.**

**Tout dépôt est interdit de 20h à 6h et le dimanche.**

#### • PIZY

La collecte de ces déchets s'effectue par le concessionnaire communal. Les sacs seront déposés dans les containers prévus à cet effet.

#### • DISPOSITIONS COMMUNES

Les ordures ménagères doivent être déposées uniquement dans des sacs ad'hoc - à l'exclusion de sacs en papier, cartons ou autres récipients - et ne doivent pas contenir les déchets pouvant être déposés à la déchetterie.

### ARTISANAUX et INDUSTRIELS

Les artisans et les industriels s'adresseront auprès des entreprises spécialisées pour l'évacuation de leurs déchets.

### BOIS

Portes, planches, panneaux, poutres, fenêtres (sans vitres), meubles sans garnitures, etc., seront transportés directement au Centre de récupération Germanier Roger & Fils SA, à Lavigny.

### CADAVRES D'ANIMAUX

Ils ne seront en aucun cas enfouis.  
**Les cadavres d'animaux de compagnie** seront transportés, dans des sacs solides et fermés, à la Station d'Épuration (STEP), sur avis préalable au tél. 021 807 36 94.  
**Les cadavres d'animaux de rente ou autres déchets carnés** seront acheminés directement à l'usine Valorsa SA, à Penthaz.

### VÉHICULES

Les véhicules automobiles hors d'usage et les autres déchets métalliques encombrants ou volumineux, peuvent être évacués sur demande, par Steve Birchler à Aubonne, natel 079 433 20 03.

## AUTRES POINTS DE COLLECTE POUR AUBONNE

Ces points permettent de récolter – le verre ●

Certains sont équipés aussi de containers – à huiles ▲

– à vêtements / chaussures ■

### EMPLACEMENTS (voir plan au verso):

1. Place de parc du cimetière ● ▲ ■
2. Porte du Château Verd / Piscine ● ▲ ■
3. Chemin des Clos ● ▲ ■
4. Chemin des Glycines ● ▲ ■
5. Chemin Neuf ● ▲ ■
6. Chemin de la Traverse ● ▲ ■

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

Service communal des travaux	021 821 51 10
Station d'Épuration (STEP)	021 807 36 94
Police municipale	021 821 51 22
CRIDEC - Ramassage de déchets spéciaux, Eclépens	021 866 03 00
SESA - Service des Eaux, Sols et Assainissements, Lausanne	021 316 75 45
Laboratoire Cantonal, Epalinges	021 316 43 43
Valorsa SA - Traitement de déchets, Penthaz	021 862 71 63
Centre des toxiques, Zurich	01 251 51 51